



REPUBLIQUE DU BURUNDI
**CONSEIL NATIONAL DE LA
COMMUNICATION (C.N.C)**



N/Réf. : 100/CNC/ /2022

COMMUNIQUE SUR LE CONCOURS « PRIX MEDIA » EDITION 2021

Dans le cadre de la Journée Internationale de la Liberté de la Presse, le Conseil National de la Communication (CNC) informe les responsables des médias qu'il lance le prix média édition 2021.

Pour cette édition, ce sont les journalistes qui seront primés. Le thème de l'année est :

« L'entrepreneuriat des jeunes burundais au service du développement du pays. »

Le prix est ouvert à tous les journalistes de l'audiovisuel, de la presse écrite et de la presse en ligne. Le journaliste mettra en compétition une seule œuvre jugée meilleure produite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 diffusée / publiée en Kirundi ou en Français.

Le CNC invite les candidats à ce concours à déposer leurs œuvres accompagnées d'une copie de leur carte de presse à son siège sis avenue du Large, rue Kanzigiri numéro 1, Yombe Palace au plus tard vendredi le 15 avril à 12heures précises.

Les termes de référence :

1) Radio :

Pour les produits radiophoniques, les compétiteurs déposeront un élément du journal ne dépassant pas 1minute30 ou une émission ne dépassant pas 26 minutes. Ces éléments seront déposés sur un support CD et en MP3.

2) Télévision :

Les journalistes déposeront un élément du journal ne dépassant pas 2 minutes 30 ou une émission ne dépassant pas 26 minutes. Les éléments seront en DVD MP4.

3) Presse écrite :

Pour la presse écrite, les concurrents déposeront un article ou une dépêche d'agence ne dépassant pas une page ainsi que le numéro du journal dans lequel l'article et la dépêche ont été publiés.

4) Presse en ligne :

Pour la presse en ligne, les journalistes déposeront un article ne dépassant pas une page, la date de publication.

Pour les Web TV, les journalistes déposeront un élément du journal ne dépassant pas 2 minutes30 et/ou une émission ne dépassant pas 15 minutes. Les éléments seront en DVD MP4.

Pour les Web radio, les journalistes déposeront un élément du journal ne dépassant pas 2 minutes et/ou une émission ne dépassant pas 15 minutes et le lien. Les éléments seront en CD MP3.

Pour la radio, la télévision, le journaliste doit aussi préciser la date à laquelle le reportage ou l'émission a été diffusé ou présenté. Pour la presse en ligne, le journaliste doit aussi préciser le lien du journal.

NB. : Pour les journalistes de l'intérieur du pays qui n'auront pas la possibilité de déposer leurs œuvres au siège du CNC, ils les enverront à l'adresse e-mail : yvetteirambona@ ymail.com.

Toute œuvre devra être accompagnée par une attestation de diffusion délivrée par le responsable de diffusion.

Fait à Bujumbura, le 01 / 04 / 2022

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL
DE LA COMMUNICATION



Conseil National de la Communication (CNC) : KABONDO, Av. du Large, Rue KANZIGIRI N°1
Building YOMBE PALACE, Tél.(257)22 259064-67-70, Téléfax (257)22 259554,
B.P.: 1398 BUJUMBURA, e-mail : cncburundi@yahoo.fr, Site web: www.cnc-burundi.bi